

CEDRE Ambition

REGION SUD

CEDRE Ambition est mobilisable jusqu'au 13 décembre 2024.

Présentation du dispositif

CEDRE Ambition vise à accompagner et à soutenir dans la dureté des entreprises en développement, créatrices d'emplois qui s'engagent dans une démarche de Responsabilité Sociale des Entreprises (RSE) ambitieuses et structurées et s'impliquent fortement dans la transition écologique.

CEDRE Ambition permet à l'entreprise de bénéficier :

- d'une analyse de leur projet de développement,
- d'un accompagnement par un expert à la réalisation d'un diagnostic global RSE et l'élaboration d'un plan d'actions de 3 ans portant sur la responsabilité sociétale des entreprises RSE et la transition écologique,
- un suivi semestriel par l'expert RSE tout au long du parcours avec une orientation vers des dispositifs d'aides adaptés,
- une animation collective visant à favoriser les échanges de bonnes pratiques, la collaboration et coopération entre pairs,
- une possible subvention en investissement (comprise entre 10 000 et 100 000 €) pour soutenir la mise en œuvre de leur plan d'actions sur le champ de la transition écologique et/ou de la responsabilité sociétale des entreprises. Les modalités de soutien sont précisées dans le dispositif [CEDRE Investissement](#).

CEDRE Ambition fait partie d'une [gamme CEDRE](#) incluant également : "[CEDRE Premier](#) : pour soutenir le déploiement des premières actions des entreprises n'ayant ni les moyens ni l'ambition de s'engager immédiatement dans un processus aussi structurant que proposé par "CEDRE Ambition".

Conditions d'attribution

A qui s'adresse le dispositif ?

— Entreprises éligibles

CEDRE Ambition s'adresse aux TPE et PME de moins de 250 salarié·s avec et avec un CA < à 50 M€ ou un total bilan < à 43 M€ et dont le siège social ou l'établissement concerné par l'accompagnement est localisé en région Provence-Alpes-Côte d'Azur.

— Critères d'éligibilité

L'entreprise :

- doit avoir au moins 2 ans d'existence ou présenter au moins 1 bilan,
- doit être porteuse d'un projet de développement solide, créateur d'emplois et souhaitant s'engager dans une

- démarche de transition écologique et de la Responsabilité Sociale des Entreprises (RSE) ambitieuse notamment sur le plan environnemental,
- être éligibles au [régime de minimis](#).

Quelles sont les particularités ?

— Entreprises inéligibles

Les bureaux d'étude et cabinets conseils dont l'activité consiste à accompagner des organisations dans une démarche globale de RSE, de transition écologique et/ou de développement durable ne sont pas éligibles.

Montant de l'aide

De quel type d'aide s'agit-il ?

Le dispositif d'accompagnement est financé à 100% par la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur. L'Équivalent Subvention Brute (ESB) est estimé à 9 500 €.

Informations pratiques

Quelle démarche à suivre ?

— Au près de quel organisme

L'entreprise doit s'inscrire au préalable sur [le portail régional de l'économie circulaire](#) qui favorise les retours d'expérience et synergies entre entreprises responsables.

L'entreprise doit envoyer un mail à cedre@maregionsud.fr en précisant dans l'objet "Candidature CEDRE Ambition 2025" pour demander la création d'un espace sécurisé de dépôt.

Le dépôt du dossier et la lettre de candidature (jointes dans la partie "Fichiers attachés") doivent être adressés à cedre@maregionsud.fr et **avant le 13 décembre 2025**.

Critères complémentaires

- Création datant d'au moins 2 ans.
- Effectif de moins de 250 salariés.
- Données supplémentaires
 - › Aides soumises au règlement
 - › Règle de minimis n°2023/2831

Organisme

REGION SUD

Région Provence-Alpes-Côte d'Azur

- Hôtel de Région
27, place Jules Guesde
13481 MARSEILLE cedex 20
Téléphone : 04 91 57 50 57
Télécopie : 04 91 57 55 96

Fichiers attachés

- [Dossier de candidature pour CEDRE Ambition](#) (26/09/2024 - 0.17 Mo)
- [Lettre de candidature - Attestation sur l'honneur - Attestation de minimis](#) (26/09/2024 - 0.28 Mo)

Source et références légales

Sources officielles

Appel à candidature 2025.